

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

SOMMERS :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 25 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

EN SAISON :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ;
A PARIS, Chez DONGRÉ et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG, Rue Taitbout, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Août 1877.

Bulletin politique.

La Chambre, il n'est pas inutile de le rappeler, a refusé de voter les contributions directes à percevoir en 1878.

Ce refus obstiné a ses conséquences inévitables pour la session d'août des conseils généraux en 1877. Ces conséquences, les voici :

Les conseils généraux sont mis cette année dans l'impossibilité de répartir le contingent du département dans les contributions directes entre les arrondissements.

Les conseils d'arrondissement seront donc mis, à leur tour, dans l'impossibilité de répartir le contingent des communes dans ces mêmes contributions directes.

C'est pas tout. Les conseils généraux ne pourront pas se prononcer davantage sur les demandes en dégrèvement. Ils ne pourront pas davantage voter les centimes additionnels. Ils pourront donc encore moins établir le budget départemental, qui embrasse toutes les affaires locales, soit d'ordre moral, comme l'instruction primaire, soit d'ordre matériel, comme la grande vicinalité. Leur session d'août est entièrement stérile.

Les conseils généraux ne sont pas des assemblées politiques : ils ne sont que des assemblées administratives. Ainsi la loi les autorise à émettre des vœux d'intérêt public, mais à la condition expresse que ces vœux ne portent en aucune façon sur les actes du gouvernement ou sur les votes du Parlement.

Le domaine de la politique est absolument fermé aux conseils généraux, bien qu'ils participent aujourd'hui, à titre surtout de représentation des intérêts, à l'élection des sénateurs à temps. Il ne peuvent y mettre le pied sans violer, sans transgresser la loi qui les a institués.

Les conseils généraux ne pouvant avoir, en ce moment, que des séances vides et nulles, n'ont qu'un parti sensé à prendre : c'est de clore spontanément une session qui est fatalement frappée de stérilité. Toute autre conduite ne peut être qu'entachée d'illégalité, de violence ou de ridicule.

La presse radicale et le comité judiciaire invitent les conseils généraux à protester contre l'ajournement des élections départementales.

Le gouvernement, il n'y a pas de doute sur ce point, a légalement le droit de les retarder jusqu'au 7 octobre. A-t-il eu tort ou a-t-il eu raison d'user de la faculté que la loi lui accordait de ne pas y faire procéder avant la session d'août ?

C'est une question purement politique sur laquelle les conseils généraux n'ont pas à débiter, ni sur laquelle ils n'ont pas d'opinion à émettre, et qui ne peut être soulevée constitutionnellement qu'au Sénat ou à la Chambre.

La presse radicale et le comité judiciaire ont donc excité les conseils généraux à entrer dans une voie illégale, lorsqu'ils les ont engagés à aborder cette question, dès l'ouverture de leur session d'août. Elle n'est pas de leur compétence.

Les juristes et les publicistes de la coalition des gauches font également fausse

route, en recommandant aux conseils généraux de rester en session pendant un mois, sous prétexte que la gravité de la situation peut les obliger, dans l'intervalle, à l'occasion d'incidents possibles, à exprimer leurs sentiments sur une politique qui est la violation de toutes les règles constitutionnelles et légales.

D'abord ce langage est un outrage à la vérité. La politique du 16 Mai, de quelque façon qu'on l'apprecie et qu'on la juge, n'a violé aucune règle constitutionnelle et légale. Le pays sera bientôt appelé à se prononcer sur elle. Il dira, par les choix qu'il fera, par les députés qu'il élira, s'il en blâme ou s'il en approuve l'esprit. Mais personne n'a le droit, sans calomnier le gouvernement, de prétendre qu'elle est inconstitutionnelle et illégale.

Maintenant, les conseils généraux ont-ils réellement le droit de prolonger leur session d'août sans avoir rien à mettre à l'ordre du jour de leur séance ? ont-ils réellement la faculté de se réunir uniquement pour se réunir, de siéger uniquement pour siéger ? Nous ne le pensons pas.

L'article 23 de la loi de 1871 dit que la session d'août ne pourra excéder la durée d'un mois. Cela ne veut pas dire qu'elle devra durer un mois. Puis, n'y aurait-il pas une véritable puérilité à prendre une attitude qui, fût-elle légale, constituerait une véritable taquinerie d'écoliers en révolte ? Les conseils généraux ne voudront certainement pas se donner des airs de réunions de grands enfants. (Solet.)

Chronique générale.

L'Officiel a rendu compte de la première réunion de la commission des chemins de fer.

Le ministre rappelle les services rendus par cette commission qui conservera toutes ses attributions anciennes, et aura surtout à étudier la question des tarifs qui préoccupent particulièrement le public.

Le gouvernement désire, tout en respectant les conventions actuelles entre l'Etat et les Compagnies, introduire en cette matière les principales améliorations réclamées par le commerce, notamment sous le rapport de l'unité et de la simplicité. Il demande la nomination d'une commission spécialement chargée d'étudier et d'approfondir cette importante question.

Paris-Journal attribue à l'état de santé de M. Thiers, qui préoccupe ses amis, son installation à Saint-Germain, où il trouvera bon air, et sera à la portée des soins de la faculté de Paris.

Le même journal dit que le parti radical recrute des électeurs des nouvelles couches sociales pour venir faire des manifestations contre le Maréchal pendant son voyage dans le département de la Loire. Ces tentatives d'embauchage s'opèrent au nom d'un comité occulte qui paiera tous les enrôlés.

Le Mot d'Ordre publie un article outrageant pour le général Chanzy, dans lequel il l'accuse d'habileté et d'ambition, puis il termine en disant : « Nous ne voulons pas dire tout ce que nous savons. Prévenons seulement nos imbéciles d'opportunistes d'avoir

à veiller désormais sur la secrète intrigue de ce dictateur possible qui ne descendrait pas du pouvoir comme Cavaignac. Il faut, à tout prix, l'empêcher d'y monter. »

L'Événement publie une circulaire du ministre des finances, du 9 août, interdisant à ses fonctionnaires et agents d'accepter un titre quelconque sans autorisation spéciale, un mandat électif, obligeant à employer pour le remplir une partie du temps qu'ils doivent à l'administration dont ils font partie.

La réception de M. Sardou à l'Académie est fixée au 15 novembre.

On signale l'arrivée inattendue en Suisse, près de la frontière française, d'un assez grand nombre de réfugiés politiques et de la Commune venant d'Angleterre, de Belgique et d'Espagne. On ignore encore dans quel but ils se trouvent rassemblés sur ce point.

Rien de nouveau au sujet de la date des élections législatives.

Le gouvernement n'a rien changé à ses résolutions qu'il fera connaître quand il jugera le moment opportun.

Quant aux candidats qui doivent être patronnés par le gouvernement, à part quelques noms, la liste en est définitivement arrêtée, et les préfets en ont été avisés.

L'Indépendance belge prétend que M. le général Ducrot est arrivé à Paris, afin de s'expliquer avec le Maréchal sur la polémique de presse où il a été mis en jeu.

Le parti légitimiste n'ayant pas de candidat aux prochaines élections dans l'arrondissement de Saint-Malo, les électeurs de ce parti ont été invités à voter pour le candidat du gouvernement.

Une adresse a été envoyée à M. le Maréchal-Président par des notabilités de Rochefort pour le prier de comprendre cette ville dans l'itinéraire qu'il doit suivre au moment où il se rendra aux grandes manœuvres du 48^e corps d'armée.

D'un autre côté, le conseil municipal de Fouras a adressé hier une supplique à M. le maréchal de Mac-Mahon, pour lui demander de visiter l'arsenal de Rochefort, sa rade et les établissements qui s'y rattachent.

Il paraît certain que le général Ducrot intente des poursuites au *Moniteur universel*.

L'Agence Havas annonce que M. Menier, ex-député de Seine-et-Marne, a été frappé hier matin en wagon, sur la ligne de l'Est, d'une attaque d'apoplexie.

M. Menier avait déjà subi une attaque l'année dernière. Celle-ci paraît plus grave, et, quoiqu'il advienne, le chocolatier radical

paraît désormais hors d'état de se mêler à la politique.

Par décret du 21 août : M. l'abbé Foata, ancien vicaire général d'Ajaccio, vicaire capitulaire de ce diocèse, est nommé à l'évêché d'Ajaccio, vacant par le décès de M^r de Gaffory.

M. l'abbé Cateau, vicaire général d'Arras, est nommé à l'évêché de Luçon, en remplacement de M^r Le Coq, nommé à l'évêché de Nantes.

M. l'abbé Lelong, vicaire général d'Autun, est nommé à l'évêché de Nevers, vacant par le décès de M^r de Ladoue.

Le voyage du Président de la République ne s'est point terminé sans une petite manifestation. On en avait déjà parlé à Saint-Lô, mais c'est à Cherbourg qu'elle a éclaté, au moment du départ du Maréchal pour Paris. Plusieurs journaux la mentionnent, chacun à sa façon, naturellement, et il est probable que, de tous côtés, on en aura beaucoup exagéré l'importance. Nous reproduisons la version du *Figaro* :

« Donc, à la faveur de la nuit, qui donne de la hardiesse à ceux qui n'en ont pas et qui permet de se cacher dans l'ombre, on a entendu, au moment où le Maréchal a passé en voiture, des vociférations qui avaient pour but de prétendre taquiner le Maréchal : « Vive la République ! »

Quand le Maréchal eut disparu dans la gare, les hurleurs sentirent redoubler leur courage et n'hésitèrent plus à entamer la *Marseillaise* ; quand le train se mit en marche, l'audace ne connut plus de bornes, la clameur se fit vocifération, et quand le train fut lancé, elle se transforma en glossements formidables.

Encore une fois, ce n'était pas l'expression spontanée d'un sentiment public, puisque depuis deux jours les mêmes hommes, ouvriers ou autres, que l'on a poussés à commettre cet acte d'hostilité grossière, avaient à plusieurs reprises salué le même Maréchal d'acclamations toutes sympathiques. C'est un groupe d'hommes qui ont fait ce beau coup, qu'ils vont raconter à leur manière et qu'ils attribueront à l'explosion naturelle d'un sentiment purement national.

Le Maréchal s'y est montré indifférent. L'homme public est doublé d'un soldat, et cela nous a paru à la fois triste et grotesque de voir ce déchaînement impuissant contre cet homme calme et fier, que sa mâle figure, son uniforme glorieux et le grand cordon qu'il porte en sautoir, devaient rendre respectable à tout ce qui est Français. »

Dans l'*Univers*, M. Louis Veillot a pris à partie avec sa verve ironique et mordante tous les « *septembrisards*. » M. Gambetta en tête, qui continuent à garder le silence sur l'emploi des centaines de millions dont la Cour des comptes demande en vain la justification :

« Jusqu'à ce moment, point de réponse de M. Gambetta à M. Ordinaire. Le tableau se laisse piquer par la mouche. Seulement, la République française fait entendre que ses ennemis auraient tort de se croire oubliés au jour de la justice, lequel, à son avis, serait prochain. « Et alors, dit-elle, ils seront contents. » Cet avis froid a quelque chose d'acéré.

Quant aux explications, basta! Les quittances réclamées ne se retrouveront point. Quand des quittances de deux cents et quelques millions s'égareront, on peut les tenir comme perdues, et ceux qui voudraient les voir ont tort. Il est très-clair qu'on les a perdues, parce qu'on les a voulu perdre.

Laissez-les tranquilles en la compagnie du mortel ingénieur qui les a conquis ou gagnés.

Seulement, tout ce tapage ennuie les citoyens qui savent où ils ont passé. On a l'air de soupçonner ces gens de cœur, comme s'ils avaient pris ces millions sans rien donner en retour. S'ils ne répondent pas, c'est dignité pure, et afin de ne pas accabler l'ingratitude publique. En réalité, leur réponse est sous tous les yeux et dans toutes les mains. Pour ces misérables 200 et quelques millions, ils ont donné à la France un trésor sans prix : c'est la République! Quelqu'un croit-il avoir trop payé la République? Que ce l'adroit se montre! qu'il dise ce que la République ne lui a pas rendu; qu'il ose réclamer une autre quittance que l'honneur d'être républicain! Quand viendra le jour de la justice, on lui fera son compte.

Il y a un M. Picard, aujourd'hui l'un des 363, frère du glorieux défunt, qui, lorsque nous perdîmes l'Alsace et la Lorraine, jugea de haut l'aventure et dit superbement: « Pour la République, deux provinces, c'est donné. » Voilà un mot de l'ancienne Rome; et c'est ainsi qu'il faut prendre la chose. Il serait honteux de harceler et de demander des comptes par livres, sous et deniers, avec des papiers en règle. Dans quelques années, on rira de ces lésineries d'ancien régime, et même il n'y aura plus de Cour des comptes. La Cour des comptes sera abolie comme toutes les vieilles gênes qui contrecarrent les libertés politiques. Lorsqu'on a sacrifié si galamment deux provinces pour avoir la République, regarder encore à quelques millions ou à quelques milliards ne serait pas seulement odieux, mais indécent et punissable.

Ces misérables millions, ces bagatelles dont se chagrine misérablement l'envie réactionnaire, supposons que quelqu'un, un fondateur de la République, en ait gardé quelque chose dont il s'amuserait; supposons qu'il se nourrisse bien, qu'il s'engraisse et s'adonne; qu'il fasse étinceler son carrosse sur le pavé et rire ses louis d'or sur les tables de jeu. Eh bien! quoi? Voulez-vous qu'on soit austère, à l'ancienne mode? que l'on vive en moine? que l'on s'habille en gêneux? que l'on traîne par les rues en va-nu-pieds? que l'on vende au rabais sa parole et sa copie? Un fondateur de la République ne paraîtrait qu'un petit garçon.

Le conseil municipal de Nîmes vient de prendre une décision qui mérite d'être signalée. Non-seulement il a exprimé le vœu que le Maréchal visitât la ville de Nîmes, mais il a voté en vue de cette visite un crédit illimité. Est-il besoin de rappeler que la municipalité nîmoise ne compte qu'une infime minorité de radicaux dans son sein? Un pareil exemple de patriotisme ne pouvait être évidemment donné que par des conservateurs dévoués avant tout, non aux rancunes de leur parti, mais aux intérêts de la cité qu'ils représentent.

M. César Bertholon, ex-député, est poursuivi sous la prévention d'offense envers le Président de la République, pour un article de la *Republique des paysans*, intitulé: « PETIT PIERRE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. »

C'est le même personnage dont le journal, pendant la guerre, disait: « Périssent plutôt la France tout entière que de voir compromettre la République! »

LES HOMMES DU 4 SEPTEMBRE.

Dans son livre intitulé: *Le Gouffre*, paru à Paris en 1874, chez Plon, éditeur, M. E. de Girardin s'exprime ainsi:

« Messieurs de la minorité du Corps législatif qui, le 4 septembre, avez pris en mains les destinées de la France », qu'en avez-vous fait?

« Messieurs de la minorité du Corps législatif qui, le 4 septembre, avez juré de vous faire tuer jusqu'au dernier », lequel de vous s'est fait tuer?

Du 4 septembre 1870 au 8 février 1871, vous avez exercé pleinement la dictature pendant cinq mois: l'heure a sonné des comptes à rendre.

Rendez compte de toutes les sommes que vous avez follement dépensées.

Rendez compte de tous vos décrets inconsiderés, se dédisant ou se faisant double emploi, par lesquels, au nom « de la guerre à outrance », au nom « du pacte avec la mort », au nom « de la victoire », vous avez enlevé à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, tous les hommes de vingt à quarante ans, valides ou réformés?...

Si encore votre impuissance s'était bornée à ne pas organiser la victoire! Mais votre incapacité a désorganisé la France!

Impuissants pour le bien, vous avez été tout puissants pour le mal.

Aucun avertissement ne vous a arrêtés.

Aucun conseil ne vous a éclairés.

Lorsque le pays, qui ne sait encore que superficiellement et très-incomplètement ce que lui a coûté vos cinq mois de présomption; d'usurpation et de dictature, lorsque le pays le saura exactement, il vous maudira et ce sera justice.

E. DE GIRARDIN.

Etranger.

Madrid, 22 août.

Le gouvernement n'est pas sans inquiétude au sujet de la conspiration qui n'a pu éclater à la date du 15, grâce à l'arrestation des chefs les plus compromis.

Les nouvelles de la province annoncent que les populations sont fortement travaillées par l'élément révolutionnaire, et dans beaucoup de localités des sociétés secrètes sont organisées.

Madrid, 23 août.

Plusieurs personnes ont été arrêtées à Barcelone et à Murcie pour des faits se rattachant à l'insurrection républicaine qui devait éclater le 15 de ce mois.

New-York, 22 août, soir.

La grève des ouvriers mineurs n'est pas encore terminée. Sur plusieurs points, beaucoup d'usines sont fermées et un grand nombre de pompes ne fonctionnent pas.

Les pertes éprouvées par le commerce et l'industrie dépassent déjà plus de deux cent millions de dollars.

Guerre d'Orient.

On écrit de Bucharest, 22 août:

Depuis trois jours le passage du Danube par les troupes venant de l'intérieur de la Russie est complètement interrompu. Les ponts sont à peine suffisants pour faire passer le matériel et les approvisionnements de toute nature qui arrivent de différents côtés.

Les récoltes des céréales n'ayant pu être faites faute de bras, les Russes sont obligés de nourrir une partie de la population qui se trouve en proie à la plus grande misère. Les fourrages seuls abondent en Bulgarie.

Du côté de Rasgrad, comme aux environs de Plewna et Lovatz, on ne signale aucun mouvement qui puisse faire supposer une prochaine attaque de la part des armées ottomanes.

Une campagne d'hiver en Orient devient de plus en plus certaine. Des deux côtés on fait des préparatifs. Les Russes achètent des quantités de bois de chauffage, des bestiaux et des céréales, et louent des magasins à Severim, à Simnitsa, à Turn Magurelle. Les Turcs font confectionner activement des habillements d'hiver pour les troupes. Les Russes auraient acheté au gouvernement allemand 30,000 fusils chassepots et les Turcs créent deux armées de réserve, une en Bulgarie et l'autre en Anatolie.

Un détachement de cavalerie régulière composé de Circassiens, envoyé par Suleyman-Pacha, a réussi à s'emparer du village de Chipka, situé à peu de distance du défilé du même nom.

Dans la Dobrudja, le général russe Zimmermann reçoit constamment des renforts. Les Russes occupent toujours Kustendjé où ils se sont fortifiés avec des canons de siège. Dix mille Turcs ont débarqué près de cette dernière ville, et, accompagnés de 8,000 Egyptiens, ils se sont mis en marche vers

Czernavoda. Cinq mille Egyptiens sont déjà campés à trois heures de marche de cette ville. Les communications télégraphiques sont interrompues entre Kustendjé et Czernavoda.

La réserve égyptienne qui est à Bazardjik attend des renforts.

Par suite des armements qui se font en Grèce, un grand nombre de Grecs quittent Odessa pour se rendre à Athènes, où ils doivent prendre du service comme volontaires. On s'attend de plus en plus à voir la Grèce entrer en action.

Quant à la Serbie, elle a en ce moment une attitude très-embarrassée. Sollicitée par la Russie d'entrer dans la guerre, elle est retenue par l'Autriche.

L'Autriche a donné de nouveau à la Porte l'assurance que sa politique n'était en rien modifiée au sujet de la Serbie.

Suivant une correspondance du *Daily Telegraph*, les troupes que le gouvernement de Belgrade a envoyées sur la frontière sont complètement démoralisées. L'armée serbe n'a aucune organisation et les cadres sont vides. Si la Serbie se décidait à faire une campagne, il est probable que rien n'empêcherait les Turcs d'occuper la principauté. La conviction que tel serait le résultat de la reprise des hostilités, plus encore que les promesses faites à la Turquie, engagera sans doute le gouvernement autrichien à user de toute son influence sur le cabinet de Belgrade pour le détourner d'une déclaration de guerre.

LES BALKANS.

Il y a presque trente ans, M. de Moltke écrivait, dans le livre où il raconte la guerre de 1828-1829:

« L'impossibilité de franchir la principale chaîne du Balkan repose bien moins sur la hauteur absolue et sur l'inaccessibilité de cette chaîne que sur une foule de difficultés de détail qui, accumulées dans une distance de trois à quatre journées de marche, s'opposent au passage des troupes, difficultés qu'accroissent encore le petit nombre et le mauvais état des chemins.

Le Balkan est presque inhabité...; les villages étant rares, les chemins le sont aussi. D'ailleurs, ceux-ci ne sont nullement établis pour être parcourus par des voitures, et quoique dans les plaines situées au nord et au midi de ces montagnes on se serve, pour les transports, de voitures et de chariots, les postillons et les voyageurs qui traversent le Balkan n'emploient que des chevaux de selle et de bât. Aussi une troupe armée devra-t-elle toujours commencer par réparer et élargir cette route avant de songer à continuer son chemin.

La défense la plus efficace du Balkan par les Turcs consistera donc, non pas à établir de nouvelles places de guerre, mais bien à créer des ouvrages de campagne, à faire des abatis qui augmenteront la résistance qu'un corps placé aux passages principaux pourra opposer aux corps ennemis, forcément éparpillés.

M. de Moltke avait raison. Si les Balkans ne sont pas, par leur force naturelle, une barrière insurmontable comme certaines grandes montagnes qui se défendent presque à elles seules, avec leurs cimes neigeuses et leurs flancs abrupts, du moins ne faut-il aux Balkans, dans leurs difficiles et rares passages, que le secours de peu d'hommes et de peu d'art pour devenir des remparts invincibles.

L'histoire atteste qu'aucun envahisseur ne les a jamais franchis, du moins au centre et du côté de la Bulgarie, pour peu qu'on les ait voulu défendre. Combien donc il était facile aux Turcs de suivre le conseil de M. de Moltke, et comme ce conseil était urgent!

Les Balkans, qui de leur nom turc s'appellent « Montagnes protectrices » barrent la péninsule dans toute sa largeur, des Alpes Dinariques au cap Emineh, sur la mer Noire. C'est une muraille de 800 kilomètres et que doublent de puissants contre-forts. Son point central se trouve en Roumélie, non loin de la grande route qui va de Constantinople à Vienne par Andrinople, Philippopoli, Sophia et Belgrade. Là, les Balkans forment une sorte de quadrilatère à pics élevés qui entoure de tous côtés la ville de Samakov; de là ils projettent presque aux quatre points de l'horizon leurs quatre chaînes principales.

De tous les passages qui traversent les Balkans et qui peuvent amener une armée de la vallée du Danube dans la Roumélie, il n'en est qu'un qui soit aisément accessible: c'est à l'occident, celui de Nissa, porte ouverte de la Turquie sur la Serbie. Ce défilé de Nissa a été la route de

toutes les invasions turques qui se sont précipitées sur la Hongrie et l'Autriche; et ce fut la route campagne de 1876.

De l'ouest à l'est jusqu'à Choumla, l'ennemi trouve bien quelques vallées étroites et sinueuses; plus petite troupe suffit à les garder.

Après Choumla, les Balkans s'abaissent: le terrain devient praticable. L'ennemi a par là deux voies: il peut venir de la Dobrujscha en Roumélie, par Basardschick, Pravadj et Aïdos; il peut aussi longer le littoral, depuis Kustendjé jusqu'au golfe de Burgas. Mais, évidemment, il ne sera bien libre de se hasarder dans ces deux voies qu'après avoir ou investi ou pris Choumla et Varna.

Il y a longtemps que les Balkans sont une protection pour les empires qu'ils abritent. Certes, celui d'Abd-ul-Hamid, il était pusillanime. Pourtant les Balkans le sauvegardèrent.

Les Barbares se heurtaient à cet obstacle et, découragés, ils s'en allaient chercher fortune ailleurs, en remontant par la Germanie. Ce n'est pas par le nord que l'empire grec fut conquis, c'est par le sud. Depuis, Huniade fit sur l'Empire turc, au quinzième siècle, deux tentatives par le nord, et toutes échouèrent. Victorieux sur le Danube, Huniade voulut marcher sur Andrinople; il s'empara de Nissa et s'engagea dans les défilés de Sophia; mais, pour l'arrêter à l'entrée de ces défilés, ce fut assez des restes des armées turques qu'il avait détruites. Il essaya alors de passer à l'autre extrémité; il s'en alla, le long des Balkans, à l'orient de la chaîne; il voulut pénétrer par Varna, et là encore il fut obligé de reculer.

Tant il est vrai que toutes les victoires gagnées dans la vallée du Danube sont impuissantes à ouvrir au vainqueur les Balkans, pour peu que le vaincu s'y poste résolument!

En 1829, il est vrai, Diébitsch envahit la péninsule par la même extrémité orientale des Balkans. Diébitsch laissait hardiment Choumla derrière lui; mais l'armée de Reschid, qui occupait cette place, n'était pas une armée: la défaite de Kulewitscha l'avait désorganisée et démoralisée.

D'ailleurs, un pacha, le seul traitre qu'eût encore compté la Turquie, avait livré Varna à Diébitsch, et celui-ci venait de voir capituler, après quarante-quatre jours de siège, cette forteresse de Silistrie au corps de laquelle cinq grandes ouvertures étaient béantes et dont les Russes pourtant n'osèrent pas assaillir les brèches.

Le 18 juillet 1829, Diébitsch parlait. L'aile gauche suivait le littoral; elle allait de Varna à Burgas. L'aile droite marchait par Pravadj sur Aïdos. Les soldats, raconte M. de Moltke, ne portaient que leur casquette, leur veste et un pantalon de toile; le manteau était roulé sur l'épaule gauche, et le sac était suspendu à l'épaule droite; il ne contenait qu'une chemise et un pantalon, plus dix jours de vivres. Les shakos et tous les autres effets furent laissés en arrière avec les bagages. Les Turcs se défendirent à peine. Ils évacuèrent les montagnes où ils pouvaient tenir tête aux Russes, et leurs fuyards portèrent jusqu'à Andrinople la nouvelle que 100,000 ennemis approchaient.

Le 25 juillet, les deux ailes se réunissent, et l'armée de Diébitsch entre à Aïdos sans résistance; elle était là aux pieds des Balkans, sur leur revers méridional.

Un instant elle incline à droite pour disperser les troupes que de Choumla Reschid envoyait à la défense de ses passages. Puis elle s'achemine librement vers Andrinople. Mais elle avait dans ses rangs la peste, et bientôt il y eut la famine: Diébitsch ne commandait déjà plus qu'à une vingtaine de mille hommes quand il arriva devant Andrinople, et plus d'une fois ses généraux lui avaient demandé de revenir sur ses pas, inquiétés qu'ils étaient par le souvenir de cette vieille maxime des officiers russes: « Il ne faut pas dépasser les Balkans avant la prise de Choumla. »

On n'ignore plus maintenant que l'armée de l'imprudent Diébitsch eût succombé sous la grande muraille de Constantinople, si Mahmoud, comme il en eut la clairvoyance et le courage, pensait, il en eut la clairvoyance et le courage, pensait, l'avait laissé venir jusque-là. Mais les instances des ambassadeurs de Prusse et de France vainquirent l'obstination de Mahmoud, qu'ébranla d'ailleurs la peur qui troublait la population de sa capitale. On peut dire que l'armée de Diébitsch, lancée sur la route de Constantinople avec une témérité désespérée, fut sauvée par la paix d'Andrinople.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La musique du 32^e régiment d'infanterie est arrivée ce matin de Tours par le train de 9 heures. Elle se fera entendre demain à la répétition du carrousel qui aura lieu, comme nous l'avons dit, à 5 heures 1/2 du matin. On espère que la musique du 32^e, qui a toujours été si bien accueillie dans notre ville, donnera un concert dans le Square du théâtre.

L'état du ciel, hier soir, a été très-favorable pour observer l'éclipse de lune, qui a été magnifique. Le phénomène s'est accompli fidèlement suivant les indications des astronomes. Au moment où la lune était entièrement éclipsée, à 11 h. 20, on n'a cependant pas perdu de vue son disque d'une teinte excessivement foncée. Ce phénomène a été expliqué par la presse dans la note qu'elle a publiée pour annoncer cette éclipse.

Les amis et connaissances de M. J. GIRARD, ancien négociant en porcelaines et cristaux, qui, par mégarde, n'aurait pas reçu de lettres d'invitation à l'enterrement, sont prévenus qu'il aura lieu demain samedi 25 août, à 10 heures du matin, à Saint-Cyr-en-Bourg, lieu de son décès.

Courses et Carrousel à Saumur.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
A l'occasion des Courses et du Carrousel de Saumur, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans fera délivrer, les dimanche 26, lundi 27 et mardi 28 août, aux gares de Nantes et de Tours, ainsi qu'aux différentes gares et stations comprises entre ces deux points et Saumur, des billets aller et retour de toutes classes pour Saumur, avec réduction de 40 0/0 sur les prix du tarif général.

Ces billets donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains-poste et express. Ils seront valables pour le retour jusqu'au dernier train de la journée du mercredi 29 août.

CHEMINS DE FER DE LA VENDÉE.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée a l'honneur d'informer le public, qu'à l'occasion des Courses de chevaux qui auront lieu à Saumur les dimanche 26 et mardi 28 août et du grand Carrousel qui aura lieu le lundi 27 août, il sera délivré au départ d'Azay-le-Rideau, Bressuire, Poitiers, et de toutes les gares intermédiaires comprises entre ces points et Saumur, des billets aller et retour, avec réduction de 40 0/0.

Ces billets seront délivrés les dimanche 26, lundi 27 et mardi 28 août, et valables pour le retour jusqu'au premier train du 29 août.

COURSES DE SAUMUR 26 ET 28 AOUT 1877.

Premier jour de courses. — Dimanche 26 août.

1^{re} COURSE PLATE (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie montant des juments de pur sang. — Distance : 2,200 mètres environ.

2^e PRIX DES HARAS (gentlemen-riders) : 2,200 fr., offerts par l'administration des Haras, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrées : 50 fr., moitié forfait s'il est déclaré. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids : 3 ans, 67 kil., 4 ans, 74 kil. 1/2; 5 ans et au-dessus, 76 kil. — Tout cheval ayant gagné, en une ou plusieurs courses, une somme de 5,000 fr., portera 2 kil. de surcharge; une somme de 10,000 fr., 4 kil.; une somme de 20,000 fr., 7 kil. — Les chevaux nés et élevés dans les anciennes circonscriptions de l'Ouest et du Midi, et y ayant résidé jusqu'au moment de la course, recevront 3 kil. de décharge. — Distance : 2,000 mètres environ.

3^e COURSE DE HAIES (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de manège. — Distance : 2,200 mètres environ.

4^e STEEPLE-CHASE (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de manège. — Poids commun : 72 kil. — Tout cheval ayant déjà gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge; plusieurs fois, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

5^e PRIX DU CHEMIN DE FER (course de haies, à réclamer) : 800 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, et 300 fr. offerts par la Société des courses, pour tous chevaux à réclamer pour 4,000 fr. — Entrées : 50 fr. — Poids : 4 ans, 69 kil.; 5 ans, 76 kil.; 6 ans et au-dessus, 78 kil. Le cheval qui sera mis à réclamer

pour 3,000 fr. recevra 6 kil. de décharge; pour 2,000 fr., 9 kil.; pour 1,000 fr., 11 kil. Les gentlemen recevront 4 kil. de décharge. — Distance : 2,200 mètres et 6 haies environ.

6^e HUNT AND MILITARY (steeple-chase) : 500 fr., pour chevaux d'armes et de chasse et pour tous chevaux n'ayant pas gagné une somme de 1,000 fr. depuis le 1^{er} janvier 1877. — Poids commun : 68 kil. Les chevaux de pur sang prendront 5 kil. de surcharge. — Entrées : 50 fr. au premier. — Distance : 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

Lundi 27 août.

GRAND CARROUSEL MILITAIRE Donné par l'Ecole de cavalerie.

Deuxième jour de courses. — Mardi 28 août.

1^{re} COURSE PLATE (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie montant des juments de pur sang. — Distance : 2,000 mètres environ.

2^e PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (3^e série) : 2,500 fr., offerts par la Société d'encouragement pour l'amélioration de la race des chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., un des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ou à Chantilly. — Entrées : 50 fr., la moitié des entrées au second. — Poids : 3 ans, 54 kil.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 64 kil.; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2. — Distance : 2,000 mètres environ.

3^e PRIX DE SAUMUR (handicap) : 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur, et 1,000 fr. par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrées : 100 fr., moitié forfait s'il est déclaré. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant après la publication des poids portera 2 kil. de surcharge. — Distance : 2,200 mètres environ.

4^e COURSE DE HAIES (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de manège. — Distance : 2,200 mètres environ.

5^e STEEPLE-CHASE (militaire) : Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie montant des chevaux de manège. — Poids commun : 72 kil. — Tout cheval ayant déjà gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge; plusieurs fois, 5 kil. — Le gagnant du premier jour prendra 3 kil. — Distance : 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

6^e PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL (steeple-chase handicap) 1,800 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire, et 600 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrées : 100 fr., moitié forfait s'il est déclaré. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Tout gagnant après la publication des poids prendra 3 kil. de surcharge. — Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. — Distance : 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Tribunaux.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'ANGERS.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« L'une des dernières audiences du Tribunal correctionnel a été en bonne partie consacrée à un escroc qui mérite une mention spéciale. C'est un habitué, et il a, pour dissimuler ses vols, des procédés qui s'éloignent tout à fait des méthodes connues.

« Bou — c'est son nom — n'avait eu garde de laisser échapper l'occasion des fêtes d'Angers, qui cette année coïncidaient avec la grande foire du Sacre. Il était parmi nous le 4^{er} juin, cherchant fortune sur la butte du Pélican, lorsqu'il avisa un brave fermier de Brain-sur-l'Authion, en extase devant la femme-poisson, et jetant de temps à autre un regard du côté de son gousset où dormait le prix d'une vache qu'il avait vendue le matin. Bou fit si bien que le gousset fut tout-à-coup soulagé. Le fermier s'en aperçut, lorsque déjà le voleur filait à toutes jambes. Courir après lui et crier comme un aveugle, fut le premier soin du fermier, et s'il ne put retrouver aussitôt son or, il eut du moins la consolation de faire arrêter l'escroc. Ce ne fut pas sans peine, du reste, empêché qu'il était par un personnage, peut-être un complice, qui s'opposait de son mieux à la poursuite.

« Bou fut mis sous les verrous, mais là on le reconnut pour être le même qu'un certain Blaskberg, condamné par contumace pour flagrant délit de vol. Il avait réussi alors, grâce à son aplomb imperturbable et à un changement de nom, à se faire mettre en liberté. Comme remerciement au commissaire de police qui l'interrogeait, il lui avait soustrait un presse-papier de valeur placé sur le bureau.

« De ce chef, Bou fut condamné à deux ans d'emprisonnement.

« Soumis à un examen attentif, il dut enfin restituer, à force de lavements, un rouleau de 400 fr. en or qu'il avait dissimulé, comme lui dit M. le président à l'audience, à un endroit où jamais personne n'a caché un pécule honnête. » Surpris par un

gardien, il ne lui fut pas possible de cacher cette somme dans la cellule, qu'il dut quitter aussitôt, bien qu'il ait essayé de corrompre ce gardien en lui offrant la moitié de son trésor, c'est-à-dire 200 fr. sur 400. La somme fut trouvée sous forme d'un rouleau de pièces d'or complètement enduit de cire.

« Un nommé Brioude, qui habite Vichy, fut également arrêté comme complice. C'était sans doute l'homme qui voulait empêcher le fermier de Brain de poursuivre Bou.

« Tous les deux ont donc comparu devant le tribunal correctionnel, qui a acquitté Brioude, défendu par M^{re} Morin, et condamné Bou à cinq ans de prison, qui ne se confondront pas avec les deux ans qu'il fait en ce moment, et de plus à 10 ans de surveillance. »

Faits divers.

La duchesse de Galliera vient de fonder, près de Clamart, un nouvel orphelinat pour 450 enfants, tenu par les frères de la doctrine chrétienne, et une école d'horticulture pour 50 orphelins.

Un hôpital pour les frères infirmes et âgés sera annexé à l'établissement.

On écrit de Dunkerque, 24 août :

Un grand malheur est arrivé vendredi dans les dunes. Notre régiment fait l'exercice du tir à la cible, avec des fusils à longue portée.

Le Génie a choisi un point écarté de toute habitation, et par surcroît de précaution des factionnaires sont placés de distance en distance, pour prévenir les promeneurs du danger. Mais il y a des enfants qui se glissent à travers les dunes en rampant, pour aller ramasser les balles perdues; ils échappent ainsi à la vigilance des sentinelles; c'est ainsi que vendredi, le fils d'un douanier, un enfant de dix ans, a eu la tête traversée par une balle qui l'a tué raide, et il était à plus de 250 mètres au delà de la cible.

Pour les articles non signés : P. GODKT.

Chronique Financière.

Bourse du 23 août 1877.

La Bourse serait excellente si les affaires étaient moins rares; le mouvement de hausse commencé un peu brusquement hier s'est consolidé et développé, on a atteint 71.25 sur le 3 0/0 et 106.50 sur le 5 0/0. Le comptant est un peu meilleur. Les recettes générales ont acheté 10,000 fr. de rente 3 0/0 et 5,000 fr. de rente 5 0/0. La rente italienne restée hier en arrière, a pris sa revanche; elle a monté à 70.30. Les autres fonds d'Etat étrangers sont très-calmes et s'écartent peu de leur précédente clôture. On a fait monter les obligations égyptiennes de quelques francs, il est plus facile de relever leurs cours que de décider le public à en acheter. La hausse des valeurs du groupe Péreire a subi un temps d'arrêt, à l'exception du Crédit mobilier espagnol qui s'est négocié à 545; elles ont été toutes l'objet de réalisations de bénéfices plus ou moins nombreuses. Les chemins autrichiens sont restés à peu près stationnaires, mais le Nord de l'Espagne a reculé à 970. La Compagnie transatlantique est revenue à 500. Les actions du Canal de Suez étaient lourdes à 700. Les actions de la Compagnie parisienne du Gaz ont perdu 25 francs à 1,175. Le marché des bons de subvention des Compagnies de chemins de fer était moins agité.

(Correspondance universelle.)

Théâtre de Saumur.

DIRECTION CHAVANNES.

DIMANCHE 26 août 1877.

Première représentation donnée par les Artistes du Théâtre national de l'Odéon (second Théâtre-Français), sous la direction de M. Duquesnel.

LES DANICHEFF

Comédie en 4 actes, de M. Pierre Newski.

Les rôles seront remplis par les artistes créateurs de la pièce à l'Odéon.

Lundi 27 et mardi 28, nouveau spectacle.

Bureaux à 7 h. 3/4, rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} THUAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

La librairie académique Didier et C^{ie} édite en ce moment, sous une forme populaire

et accessible à tous, par livraisons à 50 centimes, l'ouvrage de M. Camille Flammarion : *les Terres du Ciel*, qui a eu un si grand succès. Une livraison de 32 pages de texte grand in-8°, avec plusieurs gravures chromolithographiques et photographiques, paraît chaque semaine. L'ouvrage complet formera 20 livraisons de 600 pages. La 18^e livraison est en vente chez les principaux libraires.

FER QUÉVENNE. (Voir aux annonces.)

Refusez les contrefaçons.
— N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS
— rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlesuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 63,476.

M. le curé Compere, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

ÉPUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdun, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescière* m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ,

Musicien au 63^e de ligne.

Cure N° 62,986.

M^{lle} Martin, d'aménorrhée, Suppression des Règles et Danse de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M^{re} GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TExIER; M. NORMANDIN, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie}, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

P. GODET, Propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 AOUT 1877.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.		Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.		Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 1/2	71	20						Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	710		3	75					Canal de Suez	700					
4 1/2	103							Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	637	50	2	50					Crédit Mobilier esp.	547	50	2	50		
5	106	50						Crédit Mobilier	143	75	3	75					Société autrichienne	547	50				
Obligations du Trésor, t. payé.	485							Crédit foncier d'Autriche	495			1	25				OBLIGATIONS.						
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	430							Charentes, 500 fr. t. p.	140								Orléans	329	95				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	497							Est	520								Paris-Lyon-Méditerranée	326	50				
— 1865, 4 1/2	512	50						Midi	755			3	75				Est	324	25				
— 1869, 3 1/2	383	50						Nord	253			2	50				Nord	329	50				
— 1871, 3 1/2	370							Océans	1062	50							Ouest	325	75				
— 1875, 4 1/2	485							Orléans	699	75							Charentes	137	60				
— 1876, 4 1/2	481							Vendée, 500 fr. t. p.	1175			25					Vendée	545					
Banque de France	3080							Compagnie parisienne du Gaz.	500			10					Canal de Suez						
Comptoir d'escompte	665							G. gén. Transatlantique															
Crédit agricole, 400 f. p.	373																						
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	360																						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
(Service d'été, 5 juin 1877).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

8 heures	8 minutes du matin	express-post.
9	15	(s'arrête à Angers)
10	30	omnibus-mixte.
11	15	soir,
12	37	express.
		omnibus.
		(s'arrête à Angers)

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
9	40	omnibus.
10	15	express.
11	40	omnibus-mixte.
12	28	express-post.
		omnibus-mixte.
		express-post.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 10.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION
A Saumur, en l'étude de M^e CLOUARD,
Le dimanche 16 septembre 1877, à midi.

1^o D'une vaste maison et dépendances, avec cour et jardin clos, de 13 ares 75 centiares, au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux.

Mise à prix 15,000 fr.

2^o D'une maison de fermier, bâtiments d'exploitation, cour, jardin, terre, pièce dite la Douve, partie de la pièce de la Fuye, terre et rangées, d'une contenance de 1 hectare 51 ares, au canton de Terrefort, commune de Bagnoux.

Mise à prix 7,000 fr.

3^o Dans la pièce de Terrefort, commune de Bagnoux, terre et rangées, 61 ares 35 centiares.

Mise à prix 2,200 fr.

4^o Dans le Champ-des-Landes, au même canton de Terrefort, terre et rangées, 38 ares 50 centiares.

Mise à prix 1,700 fr.

5^o Au Bois-Brard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, vigne, 13 ares 86 centiares.

Mise à prix 600 fr.

6^o Aux Hautes-Vignes, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, vignes, 15 ares 64 centiares.

Mise à prix 700 fr.

7^o Au canton des Basses-Landes, commune d'Allonnes, maison de fermier et 17 ares 65 centiares de terre, exploitées par les époux Jacques Méfayer.

Mise à prix 1,200 fr.

Ensemble... 28,400 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

- 1^o A M. DOUSSAIN, syndic de faillite;
- 2^o A M. CALLIER, avoué;
- 3^o A M. CLOUARD, notaire. (442)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue du Temple, n^o 4, occupée par M^{me} veuve Pinet-Marquis.
S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
En totalité ou par lots,
JOLIE PROPRIÉTÉ
Sise à la Croix-Cassée, commune de Villeberrier,
Comprenant maison de maître et closierie, d'une contenance totale de 2 hectares 31 ares 55 centiares.
S'adresser, pour traiter, à M^e CLOUARD, notaire. (420)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
Grand Rue, 75.
S'adresser à M. HUBERT, greffier de justice de paix, rue de la Butte-des-Moulins, n^o 1. (398)

Etude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A VENDRE
A PRIX MODÉRÉ
BELLE MAISON DE CAMPAGNE
Propre aussi au commerce,
Vastes dépendances et jardins. — Bords de la Loire. — Jolie vue.
DEUX BEAUX PRÉS, en Vallée : 6 hectares 30 ares. — 3 0/0. — Baux authentiques. (413)

Etude de M^e GUÉRET, notaire à Brain.

BAIL DE CHASSE
L'adjudication du droit de chasse sur les communs de La Breille, contenant 125 hectares, en un seul tenant, aura lieu le dimanche 26 août prochain, à une heure de l'après-midi, à la Mairie de La Breille, sur la mise à prix de 50 francs par an.
Beau pays de chasses.
Pour tous renseignements, s'adresser à M^e GUÉRET, notaire à Brain.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
Rue Saint-Jean,
Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté.
S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE
M. HATIN, vétérinaire, demeure présentement rue Verte n^o 4, près la Gendarmerie. (434)

M^{me} LORRAIN, modiste, rue Saint-Jean, demande un apprentie. (403)

M^{lle} EUPHRASIE SOURISSEAU
Ex-coupeuse de la maison du Coin-de-Rue.
A l'honneur d'informer les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elle vient de monter un atelier pour ROBES et CONFEC-TIONS sur mesure.
34, rue Saint-Jean (maison Dron, teinturier), Saumur.

LAGALL
DENTISTE A SAUMUR
Quai de Limoges, 70,
Elève de M. Victor LANGERON,
CHIRURGIEN-DENTISTE A BORDEAUX,
Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.

SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUS GENRES
EXTRACTION DES DENTS
Prothèse dentaire et Redressement des Dents aux Enfants.

M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile.
Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur. (320)

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS.
Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le Topique Portugais de C. ROUXEL; le flacon d'essai : 2 fr. — Savon Portugais de C. ROUXEL, glycéro-phéniqué, destruction immédiate de la vermine sur les personnes comme sur les animaux. — Véritable Poudre de Watrin, vétérinaire, contre la maladie des chiens. (Exiger la signature A. WATRIN). — Liniment Boyer-Michel, pour remplacer le feu par le fer rouge. — Sucre Purgatif à l'Orange et Sol Brochet, pour guérir les engelures en deux heures.
DÉPÔT A SAUMUR : Pharmacie PERRIAU. (594)



UN VALET DE CHAMBRE, connaissant également les soins des chevaux et pouvant être cocher, demande un emploi. — Bons certificats.
S'adresser au bureau du journal.

DÉPÔT
DES FORGES DU BERRY
SPÉCIALITÉ
DE FILS GALVANISÉS
Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, prévient le public que, dépositaire des forges du Berry, il cotera le fil de fer galvanisé comme suit :
N^o 16. 60 fr. les cent kil.

M. RIELLANT
ET SA FILLE
Chirurgien et Mécanicien
Dentiste,
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,
Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.
Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
5 fr. par an.
Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

MÉDECINE
Voici l'énumération des cas les plus communs dans lesquels les excellentes Pilules purgatives et dépuratives de CAUVIN sont employées avec succès, meilleur état possible, soit pour retarder les progrès de certains maux incurables :

- Acroté du sang.
- Age critique, retour d'âge.
- Aigreurs.
- Angine, équinancie, mal de gorge chronique.
- Apoplexie, coup de sang.
- Asthme.
- Bile, maladies bilieuses.
- Bourdonnements d'oreilles.
- Bronchite, rhume, catarrhe.
- Catarrhe pulmonaire, vésical.
- Cauchemar.
- Cloous, furoncles.
- Névralgies, échauffement d'intestins.
- Couches (suite de).
- Convalescence difficile.
- Crachement de sang.
- Dartres, maladies de la peau.
- Débilité, faiblesse générale.
- Démangeaisons.
- Digestions laborieuses.
- Echauffement de la poitrine, des intestins.
- Engorgements.
- Engourdissements.
- Epilepsie, haut mal, mal caduc.
- Erysipèles (disposition aux).
- Etouffements.
- Faiblesse.
- Fièvres intermittentes.
- Flatuosités, vents, gaz, coliques ventueuses.
- Flueurs blanches.
- Foie (maladies chroniques du).
- Gale (suite de la).
- Gastralgie.
- Glaïres, affections glaïreuses.
- Glandes.

Goutte, rhumatisme goutteux.
Gravelle.
Hydropisies.
Hypochondrie, spleen, mélancolie.
Hystérie, vapeurs.
Indigestions (disposition aux).
Inflammation chronique des intestins de la poitrine.
Insomnie, mauvais sommeil.
Jaunisse, ictere.
Lait répandu, maladies lactées.
Maux de tête, céphalalgie.
Migraine.
Névralgies.
Obstructions internes.
Ophthalmies, maux chroniques des yeux et des paupières.
Palpitations.
Paralysies.
Pituites.
Rachitisme, enfants noués.
Règles ou flux menstruel (retard, difficultés des).
Rhumatismes, douleurs, fraîcheurs.
Rhumes négligés.
Sciatique, goutte sciatique.
Scrofules, écrouelles, humeurs froides.
Sevrage.
Suppurations de cautères, vésicatoires, sétons.
Supuration d'oreille.
Tiraillements d'estomac, délabrements.
Ulcères, plaies suppurantes.
Varices, ulcères.
Vers intestinaux.
Vertiges.
Vapeurs nerveuses.

Boîtes de 30 Pilules, 2 fr.; de 60, 3 fr. 50 c. — Dans toutes les Pharmacies. — Envoi franco par la poste, contre timbres ou mandats adressés à M. CAUVIN, à Paris, 147, faubourg Saint-Denis. (433)



BIBERON POMPE MONCHOYAUT
Fonctionnant aussi bien que le sein de la mère (garanti).
Le seul où le lait monte constamment, sans jamais redescendre et avec lequel l'enfant boit sans aucun effort.
Fabrique à Laon (Aisne).
Dépôt général à Paris, rue de Jouv, 1, Pharmacie Centrale de France.
Se méfier des nombreuses contrefaçons et ne pas confondre avec les Biberons à pompe-boules.

Se trouve à Saumur, chez M. NORMANDINE, pharmacien, ainsi que dans toutes les bonnes pharmacies et principaux marchands de Biberons. (660)

AMER PICON
DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN
Tonique et Hygiénique
Supérieur à tous Bitters connus
1^{re} médailles à toutes les Expositions
OR à PARIS, PROGRÈS à VIENNE
DANS TOUS LES CAFÉS
Entrepôt général en France et l'Étranger
BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSEILLE

POUR DÉMASQUER LES CONTREFAÇONS du FER QUEVENNE
NOUS AVONS AJOUTÉ A NOTRE ANCIENNE ENVELOPPE
Outre notre marque de fabrique déjà connue :
1^o La signature de l'inventeur, simple en noir.
2^o L'étiquette en couleurs dont on se sert pour couvrir le fer.
3^o La signature de l'inventeur, simple en noir.



Les contrefaçons ne vendent sous l'apparence du Fer-Quevenne que des produits impurs, inexacts et dangereux pour la santé.

Pour guérir l'Anémie, l'Appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VÉRITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Académie de Médecine, l'empêcher sur toutes les autres préparations ferrugineuses. — BOUCHARDAT, prof. de la Faculté de Paris, Ann. de 1869.

Dépôt général :
Chez EMILE GENEVOIX,
14, r. des Beaux-Arts, Paris, et dans les principales Pharmacies.

Le flacon de Fer avec la mesure, 5 fr. 100 fr. 100 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur sousigné.